

## Supplément à la perspective de la session d'été 2024

27 mai – 14 juin 2024

### Aperçu

Dans le message FRI pour les années 2025 à 2028, le Conseil fédéral propose au Parlement des moyens d'encourager la formation, la recherche et l'innovation. La formation professionnelle est indispensable à la branche de l'hébergement et doit impérativement bénéficier d'un soutien suffisant.

	Conseil national		Recommandation
24.031	29.05.24	Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025–2028 (message FRI 2025–2028)	Acceptation de la proposition des commissions

### Conseil national

#### **24.031 Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025–2028 (message FRI 2025–2028) (mercredi 29 mai 2024)**

État des délibérations: en commission du Conseil national (premier conseil)

[HotellerieSuisse recommande d'accepter la proposition globale de la majorité de la CdF-N et de la CSEC-N concernant le plafond de dépenses pour le financement de la formation professionnelle, du domaine des EPF, des hautes écoles cantonales et des institutions chargées d'encourager la recherche.](#)

La formation professionnelle, indispensable pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, doit être adaptée à l'avenir. La forte augmentation du nombre d'apprenti·e·s, la numérisation croissante et l'évolution de la société vont la mettre à rude épreuve ces prochaines années. La croissance moyenne actuellement prévue, de 1,6 %, ne tient pas compte de cette situation de départ. Une réduction des prestations coûterait cher à l'économie et à la société à long terme; elle doit donc être évitée à tout prix. L'augmentation prévue par la Commission des finances et la CSEC-N du plafond de dépenses pour le financement de la formation professionnelle, du domaine des EPF, des hautes écoles cantonales et des institutions chargées d'encourager la recherche représente une amélioration, même si elle est très modérée.